



Objectif : Enseignement Supérieur

Site d'entraînement

Pour aider les candidats à préparer sereinement la phase d'admission et limiter ainsi le stress éventuel lié à la découverte de cette nouvelle étape, Parcoursup met à disposition **un site pour s'exercer à répondre aux propositions des formations**. Ils peuvent alors s'entraîner à classer des vœux en attente selon leur préférence, accepter ou refuser une proposition d'admission, ou encore comprendre le fonctionnement des listes d'attente afin d'estimer les possibilités d'être admis. [Cliquez ici](#)

Par ailleurs, des **quiz** pour tester leur connaissance, ainsi que des **tutoriels vidéos** sont mis à disposition.

Nous invitons tous les PP à communiquer cette information à leurs élèves pour anticiper la phase d'admission et réduire les craintes liées à cette période.

Je prépare la phase d'admission

Parcoursup 2026 : comment se déroule la phase d'admission ?



Je consulte les règles d'or et les vidéos
Tout savoir sur la phase d'admission

→



Je teste mes connaissances grâce aux quiz
Des quiz pour vérifier que j'ai compris

→



Je m'entraîne à répondre à des propositions d'admission
Je teste la manière dont je vais répondre aux formations !

→

[Cliquez ici](#)

[Cliquez ici](#)

[Cliquez ici](#)

La phase principale d'admission : du 2 juin au 11 juillet 2026

Précautions en amont du 2 juin :

- **S'assurer que tous les élèves aient accès à leur dossier Parcoursup:**

Il est essentiel de vérifier auprès d'eux qu'ils disposent toujours de leur adresse mail et de leur mot de passe de connexion.

Pour rappel, en cas d'oubli ou de perte de leurs identifiants, il appartient à l'élève d'effectuer la procédure de récupération de leur compte en ligne en cliquant sur "**Identifiant(s) oublié(s)**" et de renseigner tous les champs demandés. **Si l'élève n'a plus accès à son mail et souhaite donc le changer, il devra envoyer un message via la rubrique CONTACT depuis la page d'accueil Parcoursup.**



En tant que PP, vous pouvez envoyer un message depuis votre compte utilisateur pour signaler les soucis rencontrés par vos élèves.

- **Inciter les élèves à faire le point sur leurs vœux confirmés et à réfléchir quant à leur préférence:**

Cela leur permettra d'aborder plus facilement **la phase d'admission qui est très rapide**, et de gérer les propositions d'admission qu'ils sont susceptibles de recevoir. Par ailleurs, s'ils sont concernés, ils pourront d'ores et déjà mener une réflexion sur les vœux qu'ils devront classer par ordre de préférence entre le 5 et le 8 juin 2026.

- **Vérifier que les coordonnées téléphoniques dans le dossier sont à jour:**

Lorsqu'une proposition d'admission est envoyée à un candidat, celui-ci est **automatiquement alerté par SMS et par mail**. Il est essentiel que l'élève s'assure d'avoir le bon numéro de téléphone dans la rubrique dédiée de son dossier.

Il est également possible d'indiquer les coordonnées des représentants légaux afin qu'ils reçoivent l'alerte et signalent à l'élève en cas de réponse des formations.

A partir du 2 juin : les candidats reçoivent les réponses des formations sur leurs candidatures:

Le processus d'admission est un processus solidaire et continu.

Types de réponses → Admis(e) - En attente - Refusé(e)



Si admis(e), le candidat doit répondre à la proposition qui lui est faite dans un délai précis qui doit être respecté.

Possibilité d'accepter une proposition tout en maintenant des vœux en attente.

Si refusé, l'élève ne peut plus candidater dans la formation.



Toute proposition d'admission refusée ou perdue suite au non-respect du délai de réponse sera, dans la nuit suivante, envoyée au 1er candidat de la liste d'attente.



Si le candidat reçoit plusieurs propositions, il ne peut accepter qu'une seule à la fois. Il doit être au fait de ses préférences et rester attentif à l'évolution de son dossier tant qu'il n'a pas accepté **définitivement** une proposition d'admission.



Accepter une proposition non définitivement permet de maintenir des vœux en attente de réponse. Tout vœu non maintenu sera automatiquement perdu.

Délai de réponse : pour une proposition reçue le 2 juin, le candidat a jusqu'au 4 juin pour y répondre. Toute proposition reçue à compter du 3 juin, J+1 pour y répondre.

Fin de la phase principale → le 11 juillet 2026. Cela signifie que les établissements enverront des propositions au plus tard le 9 juillet 2026 pour une réponse attendue le 10 juillet.



Les vœux en attente de réponse et qui seront ordonnés par ordre de préférence seront archivés dans le dossier du candidat, à compter du 11 juillet.

Focus classement des vœux :

- **Le classement des vœux en attente est à effectuer entre le 5 et le 8 juin 2026.** Cette étape est obligatoire pour ceux qui souhaitent conserver au moins un vœu en attente.
- **La préférence doit être réfléchie** au regard du projet et du profil de l'élève. Ce dernier ne classe que les vœux en attente de son choix (un, plusieurs, tous). **L'ordre sera pris en compte dès le 9 juin 2026.**
- Si l'élève reçoit une proposition d'admission sur l'un de ses vœux classés, tous les vœux moins bien classés seront supprimés.

Points d'alerte et rappels essentiels:



Les élèves refusés sur l'ensemble de leurs vœux à compter du 2 juin 2026

Ils doivent bénéficier d'un accompagnement soutenu de l'équipe éducative de l'établissement dès le lendemain. Autrement dit, dès le 3 juin 2026.

Cet accompagnement consiste à consulter leurs résultats d'admission et à préparer avec eux les poursuites d'études cohérentes susceptibles de les intéresser et de s'afficher lors de la phase complémentaire (Ouverture le 11 Juin 2026).

Point d'attention: à compter du 2 juin, des indicateurs de suivi seront disponibles sur votre espace "Accompagnement Elèves" afin d'avoir une vision précise de l'état des admissions de tous vos élèves, et de vous permettre de mieux les accompagner (Inscription administrative, classement des vœux en attente, Phase complémentaire, CAES, etc).

Onglet "Suivre les admissions de mes élèves".



Le réexamen de dossier pour les publics particuliers (en situation de handicap, trouble de santé invalidant):

Le candidat concerné peut écrire un message depuis sa rubrique CONTACT dès l'ouverture de la phase d'admission pour signaler sa demande de réexamen au regard de sa situation personnelle.

Bon à savoir pour la phase d'admission:

- Il est primordial de **réagir le plus rapidement possible lorsqu'un souci est rencontré sur le dossier** ou s'il y a des questions. L'élève est invité à écrire un message CLAIR via la rubrique CONTACT.
- Début juillet, les néobacheliers n'ayant jamais reçu de proposition d'admission auront accès depuis leur dossier à la rubrique "CAES" Commission d'Accès vers l'Enseignement Supérieur.
- L'élève peut demander les raisons de sa non admission dans une formation. La procédure est affichée à côté de chaque vœu concerné.

Commission d'Accès vers l'Enseignement Supérieur (CAES)

Cette commission a pour objectif d'accompagner les bacheliers concernés vers la recherche de solution de formation dans l'académie dans la mesure du possible. Les candidats concernés et intéressés devront solliciter un accompagnement en cliquant directement sur la fonction dédiée à cet effet depuis leur dossier.

La phase complémentaire : du 11 juin au 10 septembre

Permet à tous les candidats qui le souhaitent de formuler jusqu'à 10 nouvelles candidatures parmi les formations disposant de places vacantes. Ainsi, l'offre de formation n'est pas aussi diversifiée que celle de la phase principale.

Bon à savoir:

- Il n'est pas permis de reformuler un vœu déjà saisi et confirmé lors de la phase principale, quelle que soit la décision de l'établissement.
- **Si une formation recherchée ne s'affiche pas, cela signifie qu'elle ne dispose pas de places vacantes.** Néanmoins, la phase complémentaire est un processus en continu et évolue quotidiennement. C'est pourquoi, il est **impératif que les intéressés la consulte régulièrement.**

Focus vœux en apprentissage

Il est possible de formuler des vœux en apprentissage jusqu'au 8 septembre 2026 inclus. L'élève doit s'informer des conditions d'éligibilité dans une telle formation avant toute candidature vers cette voie.



Le candidat retenu sur une formation sous réserve de contrat doit **contacter au plus vite l'établissement** où sa candidature a été acceptée pour être accompagné par le CFA concerné.

Pour rechercher un apprentissage :



[La bonne alternance](#)

Rappel de l'ouverture du **BUT GACO en apprentissage** à l'**Université de Mayotte - Dombéni**, et en partenariat avec l'**IUT de Montreuil (Paris 8)**.

- Ouverture **BTS Management Commercial Opérationnel en apprentissage** au **lycée des Lumières**.

CAMPUS CONNECTÉ

Situé à Hajangua, le Campus Connecté permet de **suivre des études en distanciel** et propose un accompagnement via du **tutorat**. Les conditions d'inscription et le formulaire de candidature sont accessibles au lien suivant [Cliquez ici](#)

Pour toutes demandes complémentaires, il convient de contacter Mme JAOFENO aux coordonnées suivantes: 0639 09 41 64 ou 0639 65 58 29 // campus.connecte@cadema.yt / marie.jaofeno@cadema.yt .

Les inscriptions administratives

La plateforme permet uniquement la pré-inscription dans une formation, après acceptation définitive de la proposition d'admission. Il est primordial de le rappeler aux élèves. Il leur appartient d'effectuer les démarches relatives à l'inscription administrative auprès de l'établissement choisi.

→ Cette démarche est propre à l'établissement d'accueil et ne relève plus de la procédure **Parcoursup**. Pour tous soucis relatifs à l'inscription administrative, le candidat doit contacter directement et au plus vite son nouvel établissement afin qu'il soit aidé.

→ Des délais limites d'inscription ont été définis et sont précisés aux candidats dans la partie "*Infos sur l'inscription administrative*". **Le non-respect d'un délai peut entraîner la perte de la place.** Pour nos candidats admis en dehors de Mayotte, ils doivent impérativement informer leur formation d'accueil de leur arrivée pour finaliser leur inscription physiquement le cas échéant.

→ **Le non-respect de présence à la date de rentrée, également précisée, peut aussi entraîner la perte de la place. Pour tous soucis de retard ou d'impossibilité de présence à la date de rentrée définie, le candidat doit contacter directement et au plus vite son établissement afin de signaler sa situation.**

Points sur les délais d'inscription administratives:

- Pour les formations post bac en lycées:

- Tous les candidats ayant accepté une proposition d'admission (PA) avant le 6 juillet doivent s'inscrire avant le 10 juillet.

Les candidats ayant accepté une PA après le 6 juillet : la date limite d'inscription administrative est le 24 août.

- Pour les autres établissements post bac, dont IFSI, l'inscription est avant le 17 juillet pour les candidats que l'on considère en « OUI définitif », ce qui recouvre 3 situations différentes:

- Les candidats ayant accepté définitivement une PA entre le 2 juin et le 10 juillet.
- Les candidats qui ont accepté une PA et ont le 11 juillet leurs vœux de phase principale (PP) archivés.
- Les candidats qui ont accepté au cours du 11 juillet une PA qu'elle soit en PP ou en phase complémentaire.

Les candidats qui acceptent une proposition à partir du 12 juillet doivent s'inscrire avant le 24 août.

Pour les candidats qui ont accepté une proposition d'admission en phase principale tout en ayant des vœux formulés en phase complémentaire ou en apprentissage, inscription avant le 24 août.

En bref:

CADRES D'AVENIR

Destiné aux **étudiants et professionnels à fort potentiel**, le dispositif Cadres d'avenir promeut la **formation de cadres intermédiaires et supérieurs locaux** en permettant d'effectuer une formation dans l'Hexagone ou à la Réunion dans un **secteur jugé prioritaire**. Ceci, pour soutenir le développement économique et social de Mayotte.

Les lauréats du dispositif bénéficieront d'un accompagnement diversifié durant la formation (mobilité, financier, insertion...)

Visionnez le témoignage de deux bénéficiaires du dispositif, aujourd'hui en poste, pour inspirer et encourager les élèves dans la construction de leur projet professionnel : [Cliquez ici](#) **Mot de passe :** p9mWiZfWx9-x0c+!!9+j

Scannez pour postuler :



L'ASSISTANCE AUPRÈS DE VOUS ET DE VOS ÉLÈVES

Besoin d'aide ? Plusieurs possibilités



Au sein de votre établissement

Un référent « Accompagnement à l'Orientation Post-Bac »:

Il a été désigné dans votre lycée pour accompagner les équipes éducatives. Rapprochez-vous de lui et de l'équipe de direction pour plus d'informations.



Sur Parcoursup

Messagerie CONTACT :

Sensibilisez vos élèves en cas de difficultés à écrire un message sans attendre depuis leur rubrique CONTACT/MES MESSAGES.

Vous disposez également d'une rubrique CONTACT depuis votre compte utilisateur Parcoursup.



Par téléphone

Le numéro vert Parcoursup Mayotte 0 800 721 800 :

Gratuit et ouvert du lundi au vendredi de 08h à 13h, est destiné aux candidats, à leurs représentants légaux et à vous, professeurs principaux.

Le numéro vert national est également ouvert à tous du lundi au vendredi au 0 800 400 070 de 10h à 16h (heures de Paris).

